



Province de Québec  
Municipalité de Saint-André  
MRC de Kamouraska

### ***Le 3 mai 2011***

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 3 mai 2011, de 20 h à 21 h 11 en la salle communautaire de l'édifice municipal, au 122A Principale, Saint-André.

Sont présents :

Madame	Marie-Ève Morin, conseillère
Madame	Lise Ouellet, conseillère
Monsieur	Alain Parent, conseiller
Monsieur	Léon Beaulieu, conseiller
Monsieur	André Lapointe, conseiller
Monsieur	Gervais Darisse, maire

Absente : Madame Suzanne Bossé, conseillère

Le quorum est atteint.

#### ***1. Recueillement et ouverture de la séance***

En signe de recueillement, le maire, monsieur Gervais Darisse, demande 30 secondes de silence. Par la suite, il souhaite la bienvenue aux contribuables. Madame Claudine Lévesque fait fonction de secrétaire de la réunion.

#### ***2. Lecture et adoption de l'ordre du jour***

La secrétaire fait la lecture de l'ordre du jour. L'ordre du jour est proposé par Mme Marie-Eve Morin et adopté à l'unanimité des conseillers.

#### ***3. Suivi et adoption du procès-verbal du 12 avril 2011***

2011.05.3.74.

##### **RÉSOLUTION**

Le maire fait un résumé du procès-verbal du 12 avril 2011. Après que les membres du conseil municipal aient déclaré avoir pris connaissance du procès verbal, il est proposé par M. Léon Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal.

#### ***4. Adoption des comptes***

ATTENDU la lecture de la liste des comptes;

2011.05.4.75.

##### **RÉSOLUTION**

Il est proposé par M. André Lapointe  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

D'adopter les comptes suivants :

**VOIR LISTE 2011-04-30 pour un montant total de 38 255.22 \$**

#### ***5. Dossier : Unité d'urgence***

2011.05.5.76.

## RÉSOLUTION

ATTENDU que la municipalité a refusé en avril 2011 (résolution 2011.04.12.6) l'ensemble des soumissions pour l'achat d'une unité d'urgence;

ATTENDU qu'en collaboration avec les pompiers, la municipalité désire demander de nouvelles soumissions pour un camion neuf, mais sans la boîte;

ATTENDU que la boîte fera l'objet d'une autre demande de soumission ultérieurement;

ATTENDU que le coût estimé pour ce camion est inférieur à 100 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Ouellet  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité demande des soumissions sur invitations pour l'achat d'un camion qui servira d'unité d'urgence.

Le conseil municipal mandate la directrice générale pour former le comité de sélection analysant la conformité des soumissions telle que décrite dans la Politique de gestion contractuelle.

### ***6. Autorisation de dépenses d'entretien de fossé au rang 2 est***

2011.05.6.77.

## RÉSOLUTION

ATTENDU qu'un contribuable a demandé de faire creuser un fossé dans le rang 2 est sur une distance d'environ 165 pi;

ATTENDU que l'inspecteur municipal est allé vérifier la demande, qu'il a constaté la pertinence de celle-ci et qu'il a demandé à 2 entrepreneurs des estimés des travaux dont les résultats sont :

- C.G. Thériault inc. 320 \$
- Excavation Deschênes 650 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent  
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil autorise C.G. Thériault inc. de Sainte-Hélène à procéder aux travaux d'entretien de fossé au rang 2.

### ***7. Appui à la route des Frontières***

2011.05.7.78.

## RÉSOLUTION

ATTENDU que la Corporation de la Route des Frontières a déposé une demande d'aide financière au Comité organisateur du Congrès mondial acadien (COCMA) pour un projet mettant en valeur tout le parc de la Route des Frontières jusqu'au fleuve St-Jean, ce qui inclut le NB et le Maine;

ATTENDU que ce projet est important pour la valorisation de la thématique de la corporation de la Route des Frontières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Léon Beaulieu  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal appuie la demande d'aide financière de la Corporation de la Route des Frontières auprès du Comité organisateur du Congrès mondial acadien.

**8. Nomination d'un maire suppléant**

2011.05.8.79.

RÉSOLUTION

ATTENDU que le mandat du maire suppléant est expiré depuis le 30 avril 2011;

Il est proposé par Mme Marie-Eve Morin  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

De désigner M. Alain Parent au poste de maire suppléant pour un mandat de 3 mois.

**9. Début du temps plein de M. Vital Morin**

2011.05.9.80.

RÉSOLUTION

ATTENDU que le travail incombant à l'inspecteur municipal nécessite l'embauche d'un aide;

Il est proposé par Mme Marie-Ève Morin  
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise le début du travail de M. Vital Morin comme aide pour l'inspecteur municipal à partir du 2 mai 2011 pour 19 heures par semaine pour environ 26 semaines.

**10. Dossier des gaz de shale**

2011.05.10.81.

RÉSOLUTION

ATTENDU que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF) a accordé un permis d'exploitation minier à l'entreprise australienne Molopo Canada inc. dont le siège social canadien est à Calgary;

ATTENDU que le permis octroyé à Molopo inc. vise tout le territoire continental de la municipalité de Saint-André;

ATTENDU que le territoire visé est affecté actuellement à la production agricole et que l'on se doit de préserver le caractère champêtre en le protégeant;

ATTENDU qu'une partie de ce territoire est constitué de milieux humides sensibles pour l'approvisionnement en eau du village de Saint-André;

ATTENDU qu'il est urgent et nécessaire que tout le territoire continental de Saint-André soit soustrait à l'exploration et l'exploitation minières;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-André n'est pas habilitée à prendre les mesures pouvant interdire les opérations minières sur son territoire et qu'il y a lieu d'abroger l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui fait en sorte que l'exploration et l'exploitation gazière échappent complètement à la planification territoriale de Saint-André;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Ouellet  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

De demander au gouvernement du Québec et plus particulièrement à la ministre des Ressources naturelles et de la Faune ainsi qu'au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Saint-André

- a) De soustraire tout le territoire de la Municipalité de Saint-André de toute exploration et/ou exploitation minière par le biais d'un moratoire sur l'exploitation;
- b) D'accorder à la Municipalité tous les pouvoirs nécessaires pour lui permettre de régir les activités minières au même titre que toute autre activité sur son territoire;
- c) Que le gouvernement du Québec élimine la préséance des droits gaziers en abrogeant l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui fait en sorte que l'exploration et l'exploitation gazière échappent complètement à la planification territoriale des municipalités et des MRC;
- d) Que le gouvernement du Québec réalise un programme d'évaluations environnementales stratégiques, à l'instar de ce qui s'est fait en milieu marin, pour connaître les impacts de l'exploitation des gaz de shale avant de poursuivre l'exploration et l'exploitation;
- e) Que les projets d'exploration soient désormais soumis à l'émission d'un certificat d'autorisation portant sur l'ensemble de l'activité par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs selon l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement;
- f) Que les projets d'exploitation des gaz de shale soient soumis à la procédure d'étude d'impact et de consultation publique comme le prévoit l'article 31.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement;
- g) Que le gouvernement du Québec affirme la primauté des moyens d'action des municipalités, prévus par les lois québécoises, pour assurer la sécurité des personnes et des biens, en acceptant entre autres l'application du principe de précaution.

**11. Subvention pour l'hébergement des marcheurs opposés à l'exploitation des gaz de shale**

2011.05.11.82.

RÉSOLUTION

**ATTENDU** qu'un groupe d'opposants à l'exploitation des gaz de shale marchera de Rimouski à Montréal et séjournera à Saint-André le samedi 21 mai 2011;

**ATTENDU** que la Municipalité désire conserver la qualité de son milieu naturel et s'oppose à l'exploitation des gaz de shale sur son territoire;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de contribuer financièrement au financement des repas de ces marcheurs;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Alain Parent  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil contribue à hauteur de 50 \$ pour financer les repas de ces marcheurs.

**12. Autorisation d'une dépense de 1000 \$ pour l'amélioration du parc à la route 289**

2011.05.12.83.

RÉSOLUTION

**ATTENDU** que le conseil a prévu au budget 2011 un montant de 1000 \$ pour l'amélioration du parc de la route des Frontières;



## **16. Correspondance**

### **✓ Adhésion à la SADC pour 2011-2012**

2011.05.16.87.

#### RÉSOLUTION

Il est proposé par Mme Marie-Ève Morin  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise le renouvellement de la cotisation de membre pour 2011-2012 de la SADC pour un montant de 30.00 \$.

### **✓ Groupe d'entraide en allaitement maternel du Kamouraska**

2011.05.16.88.

#### RÉSOLUTION

Il est proposé par Mme Marie-Ève Morin  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise une subvention de 50.00 \$ pour le Groupe d'entraide en allaitement maternel du Kamouraska.

### **✓ Récupération des ampoules et des ballasts par l'entreprise Caillouette & associés**

2011.05.16.89.

#### RÉSOLUTION

ATTENDU que l'entreprise Caillouette & associés recycle les pièces de nos systèmes d'éclairage de rue;

ATTENDU que certaines pièces occasionnent des frais pour l'entreprise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité accepte pour l'année 2011 la proposition de l'entreprise Caillouette & associés pour des frais additionnels à la facturation habituelle de 2.89 \$ pour la récupération de chaque ampoule sodium, halogénure métallique et mercure, et de 4.37 \$ pour la récupération de chaque ballast sodium.

### **✓ Formation sur la nouvelle orthographe**

2011.05.16.90.

#### RÉSOLUTION

Il est proposé par M. Alain Parent  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à suivre la formation sur la nouvelle orthographe qui se donnera au Centre de formation professionnelle Pavillon-de-L'Avenir de Rivière-du-Loup le 10 mai 2011 et de payer les frais d'inscription au montant de 35 \$ plus les frais de déplacement.

## **13. Période de questions**

Les contribuables présents et le conseil échangent sur divers points d'information : l'entretien du parc de la route 289, les îlots déstructurés.

**— ÉTAT DES DÉPENSES ET DES REVENUS**

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, la secrétaire-trésorière remet au Conseil un état des revenus et des dépenses ainsi que deux états comparatifs de l'exercice financier.

***14. Levée de l'assemblée***

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Léon Beaulieu que la séance soit levée.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Secrétaire

**Note :**

« Je, Gervais Darisse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

\_\_\_\_\_  
Maire

